

CSEC des 5/6 octobre 2022

Lors de cette séance, les élus du CSE Central ont une fois de plus alerté la Direction sur la dégradation continue des conditions de travail. Cette situation accentuée par la mise en œuvre de nombreux projets impacte négativement les effectifs : des départs qui ne cessent de croître notamment via des démissions mais également les absences qui génèrent la vacance de nombreux postes et alourdissent considérablement la charge de travail des présents.

Une charge supplémentaire qui n'est ni valorisée, ni récompensée pour les équipes qui, tant bien que mal, continuent de mener la barque. **La CFDT alerte le Comex sur les risques psychosociaux qui pèsent sur les salariés LCL et plus particulièrement ceux du réseau. Il est grand temps de changer de braquet et de prioriser l'humain avec les moyens nécessaires afin de faire de LCL le numéro 1 de la satisfaction salariés.**

PMT 2025 : navigation en eaux troubles

La Direction a présenté les grandes lignes du Plan Moyen Terme 2025 sans pour autant apporter des éléments concrets sur les moyens alloués pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Aucune donnée chiffrée tant en termes d'investissements financiers que de moyens humains.

Pourtant dans ce dossier qui définit les projets à venir autour de trois axes principaux (banque des urbains, banque des entrepreneurs et patrimoniaux et banque réactive et pionnière) des mesures structurantes impactant les métiers de la banque sont d'ores et déjà esquissées :

- Expérimenter et revoir le modèle distributif avec le test "client sans conseiller" pour pallier aux postes à découvert et aux difficultés de recrutement,
- Transformer les Back office en Middle office,
- Se démarquer auprès d'une clientèle très haut de gamme en faisant de la banque privée une entité à part entière,
- Créer une banque d'affaires pour répondre aux mieux aux besoins et attentes des professions libérales, etc.

La CFDT ne peut croire que la Direction ait fait des choix d'orientation "au doigt mouillé" sans en mesurer les impacts humains et financiers. Afin de mieux appréhender les impacts de ces orientations stratégiques tant pour l'entreprise que pour ses salariés, les élus ont désigné le cabinet IPSO FACTO pour réaliser une expertise.



Répartition de l'activité sécurité en région : une réorganisation pour du mieux ou du moins ?

Ce projet a pour conséquence directe d'alléger l'organigramme. La fonction de "Mr Sécurité" disparaît. Les activités seront redistribuées et pour partie déléguées aux logisticiens.

Un changement que la Direction justifie notamment par un allègement de leur charge avec le projet de rénovation des agences qui arrive à son terme.

Pour la CFDT, cette réorganisation n'est autre qu'un moyen pour la Direction de pallier aux départs naturels non remplacés. Elle rappelle que l'effectif des logisticiens a fondu comme neige au soleil ces dernières années.

Afin de mesurer clairement l'impact de cette répartition d'activité sur la charge de travail de ces équipes, la CFDT insiste sur la nécessité d'avoir un état des lieux avant projet. La Direction s'est engagée à apporter les éléments manquants lors de la prochaine CSSCT Centrale (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail).

Si vous êtes concernés et que vous vous questionnez sur cette réorganisation, contactez vos élus CFDT locaux.

Pensez à contacter vos élu(e)s CFDT

Point d'étape sur LCL Nouvelle génération : alors heureux ?

Lors du CSE Central de juillet, la Direction avait fait une première présentation du point d'étape sur LCL Nouvelle génération qui manquait cruellement d'éléments probants tels que les données avant/après projet : l'attrition, l'IRC... pour chaque agence regroupée. La CFDT avait donc demandé de revoir la copie et d'apporter les données manquantes au dossier.

Lors de cette séance, la Direction a présenté un bilan plutôt positif des premiers regroupements liés au projet. Selon ses propos, le taux d'attrition reste maîtrisé et dans certains dispositifs, une amélioration de l'IRC est constatée.

Pour la CFDT, c'est l'arbre qui cache la forêt avec une analyse faussée puisque la Direction ne tient pas compte des clients qui ont fait le choix de changer leur domiciliation de salaire et/ou de transférer leur épargne au profit d'un autre établissement bancaire. A cela vient s'ajouter la politique de rétention en matière de fermeture de comptes que la Direction refuse d'admettre.

Plan de sobriété énergétique

LCL se met au diapason : sortez vos polaires ! La consigne est claire, les bureaux devront être chauffés à 19°. Difficile d'imposer cette nouvelle règle notamment dans les agences mais la Direction compte sur l'engagement RSE de chaque salarié.

Dans cette même démarche, la CFDT a demandé à la Direction la réouverture de négociations concernant l'accord sur le forfait mobilité durable afin de l'adapter et de l'élargir aux autres modes de déplacements (trottinette électrique, autos/motos, promouvoir le covoiturage entre autres) et revaloriser le montant des aides attribuées.

Selon un sondage TNS-Sofres réalisé en mai dernier, la RSE est un vecteur fort à la fois de confiance et d'attachement des salariés à leur entreprise. Souhaitons qu'il en soit de même chez LCL !

Modalités de déblocage PEE suite aux mesures exceptionnelles

La Direction a confirmé la prise en charge des 15€ de frais liés à l'opération de déblocage. Si toutefois, vous aviez été facturé par erreur, consultez vos élus CFDT de proximité.

JOURS DE FERMETURE 2023

Régime du lundi au vendredi	Régime du mardi au samedi*
	samedi 8 avril
lundi 10 avril	
lundi 1er mai	
lundi 8 mai	
jeudi 18 mai	
vendredi 19 mai	
	samedi 27 mai
lundi 29 mai	
vendredi 14 juillet	
lundi 14 août	
mardi 15 août	
mercredi 1 ^{er} novembre	
lundi 25 décembre	samedi 11 novembre
	samedi 23 décembre

(*) + 2 jours de RTTE supplémentaires

+ 1 jour récupération du 1^{er}/05/2023

Prochaine séance les 15 et 16 novembre

